

le 16 décembre 2014



Bonjour Civil Prénom Nom

Tout d'abord un grand merci pour votre contribution qui nous a permis de demander à maître Bayard d'agir .

Normalement la procédure suit son cours et bien sûr vous en serez informés par la newsletter.

Quelques informations:

Dans la Dépêche du 16 décembre: **les élus de Laramière ne font pas appel**

<http://www.ladepeche.fr/article/2014/12/16/2012266-laramiere-les-elus-ne-ont-pas-appel.html#xtor=EPR-1>

- La Fédération pour l'Environnement Durable dont l'APPGE est adhérente, a déposé un recours au Tribunal Administratif de Toulouse contre le SRCAE Midi-Pyrénées.

Le T.A. a communiqué à la Préfecture le mémoire faisant état du jugement invalidant le SRCAE Ile-de-France, et la met en demeure de répondre sous 30 j (à compter du 25 novembre 2014)

- La FED a été auditionnée par le Sénat le 11 décembre, vous pouvez consulter le dossier remis à cette occasion

http://fed-info.org/joomla/media/com_acymailing/upload/dossier-commission-senat.pdf

- Le Conseil Municipal de Comiac a mis à l'ordre du jour de sa réunion du 15 décembre, au point 6 "*Projet Eolien : autorisation dépôt du permis de construire par GDF-Suez Futures Energies*" (nous attendons l'affichage du compte-rendu)
- Vitesse de vent : en fichier joint vous trouverez la lettre adressée au maire de Rouffiac (Cantal) par le promoteur Eurocape qui abandonne le projet éolien en raison du vent insuffisant (*mesures quasiment identiques à celles de Comiac*)

Le mot de la présidente :

Merci infiniment de votre contribution qui, nous l'espérons, permettra de mettre un terme définitif à ce projet.

En attendant, la vigilance et la détermination restent notre seul gage d'efficacité....

d'autres informations sur le site de la FED

<http://environnementdurable.net/>

Bien cordialement

pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE

appge-comiac@laposte.net 01.48.43.57.35 ou 06.43.80.15.87

pour vous désabonner : [Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)